

M. FORKE: Très bien. J'allais demander si...

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Un instant. Écoutons ce que le ministre a à dire.

L'hon. M. ROBB: Je ne voudrais pas insister au point de demander une décision à M. le Président au sujet de la prétention de mon bon ami, je me contenterai de demander à celui-ci, vieux parlementaire et homme de bon sens qu'il est, si la question qu'il vient de soulever se rattache le moins d'abord à l'objet de la résolution que nous sommes à étudier.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je m'étais imaginé qu'un examen sérieux du tarif comportait l'étude de questions de frais, de ventes et d'administration plus ou moins compliquées. Or, les tarifs de transport constituent aujourd'hui un des principaux éléments de dépense, et l'application des taux du Nid-de-Corbeau par suite de l'inaction du Gouvernement aura pour effet de réduire de 20 à 24 p. 100 les frais de transport sur les râtaux, les lieuses et les faucheuses dans l'Ouest. Voilà un point de suprême importance, si toutefois l'on étudie ces questions au point de vue des affaires et non pas exclusivement au point de vue politique. Dès lors, les modifications du tarif nous font naturellement songer aux frais relatifs à la fabrication et à la vente. Mon honorable ami est-il d'avis que les taux de chemin de fer sont étrangers aux frais à solder pour rendre les articles de commerce jusqu'au marché?

M. le PRÉSIDENT: L'article sera-t-il adopté?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Nous devrions plutôt faire ce que l'honorable ministre suggère, c'est-à-dire mettre M. le Président à même de décider dès à présent.

L'hon. M. ROBB: Je le veux bien.

M. le PRÉSIDENT: L'article sera-t-il adopté?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Monsieur le Président, l'honorable ministre suggère que vous décidiez la question de savoir ce que vaut la demande que j'ai présentée.

M. le PRÉSIDENT: Il n'a pas encore été soulevé de point d'ordre. Si l'on en soulève je rendrai une décision.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je ne crois pas que l'honorable ministre agirait sérieusement en soulevant un point d'ordre dans le présent cas. Ma demande est manifestement conforme au règlement. Pourquoi ne nous fournirait-on pas les renseignements dont il s'agit?

Relativement aux modifications des droits de douane sur les instruments aratoires, pour quoi ne nous laisserait-on pas savoir si les changements seront combinés de manière à amener cette grosse diminution des frais de port dont une grande partie sera au détriment des contribuables canadiens en général? Pourquoi nous refuserait-on ce renseignement?

L'hon. M. ROBB: Dois-je inférer de la dernière phrase des remarques de mon honorable ami qu'il s'oppose à l'entrée en vigueur de la convention du pas du Nid-de-Corbeau?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: J'ai parlé plus d'une fois de cette convention. Je m'oppose formellement à un régime qui établit une distinction entre les Canadiens relativement aux prix de transport qu'ils paieront aux chemins de fer. Je suis d'avis que le corps désigné à cet effet doit fixer avec impartialité les tarifs des voies ferrées. Au demeurant, je comprends que le base de ces tarifs varie de temps à autre et qu'il faut les relever ou les abaisser. Mon attitude n'est pas un mystère. Tout ce qui est incompréhensible c'est que le ministre semble ne pas vouloir donner de renseignements au sujet d'une question essentielle—de la manière dont les choses se passeront sous le régime du présent tarif.

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Pourquoi mon honorable ami (M. Robb) ferait-il une déclaration qui priverait cette Chambre de sa liberté dans les affaires de chemins de fer, lorsqu'il discute une question qui a trait au tarif. Jusqu'au dernier jour de la session, la Chambre pourra faire ce qu'elle jugera le plus convenable dans les affaires des chemins de fer, lorsqu'elles viendront sur le tapis. A présent, nous discutons le tarif, sujet absolument différent.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Naturellement, je me rends pleinement compte de l'objection que mon très honorable ami soulève. Je comprends sa prétention—que c'est à la Chambre de tracer la ligne de conduite à suivre dans les affaires publiques, et que le Gouvernement ne doit pas en être comptable. Je ne conteste pas un seul instant la légitimité de l'attitude du ministère. Cependant, au cours du présent débat, pour prouver que les fabricants d'instruments aratoires peuvent continuer et continueront leurs opérations, un ministre a déclaré qu'ils profiteraient des tarifs établis par la convention du pas du Nid-de-Corbeau. Or, je cherche simplement à savoir si c'est le Gouvernement,